



INNOVATIONS CONTRACTUELLES ET CONTRAT DE PARTENARIAT

« Une corde supplémentaire à l'arc des PPP »

Présentation de Tristan MATHIEU, Directeur délégué
Journées de l'Economie – Lyon, le 12 novembre 2009

1. RAPPEL DU CONTEXTE DES PPP EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT EN FRANCE

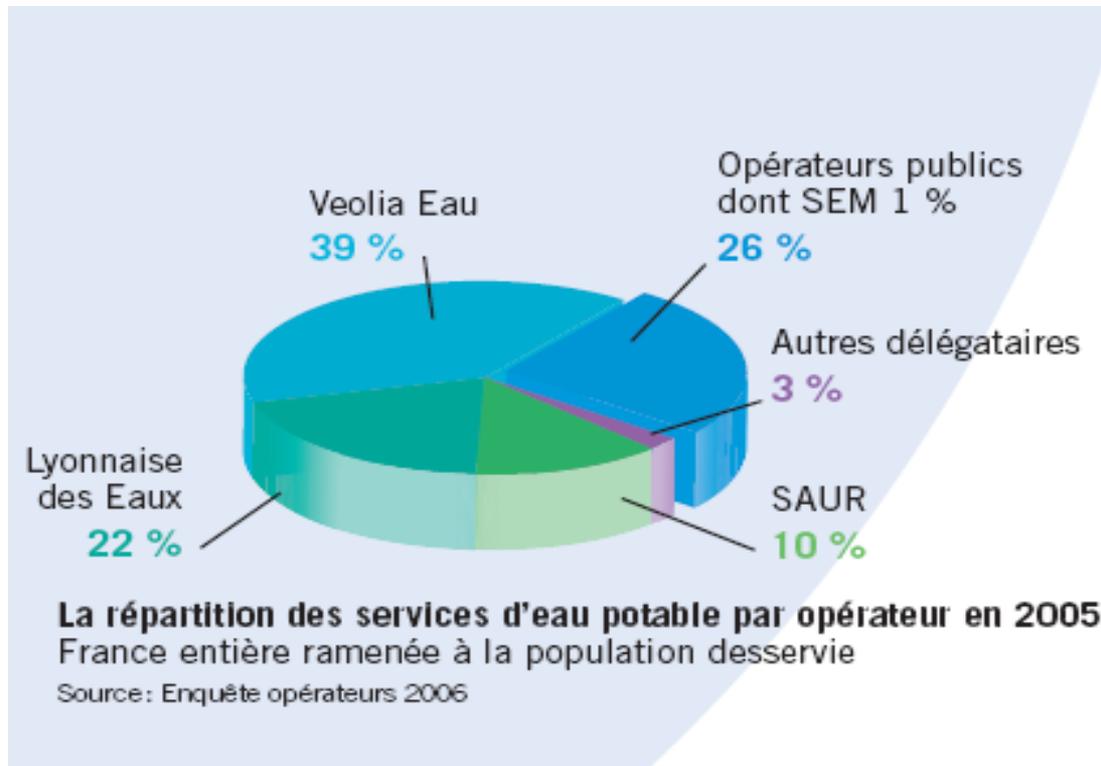
- Un marché « mature »
- Des outils contractuels éprouvés
- Une créativité contractuelle renouvelée

1. L'APPORT « EN DEVENIR » DU CONTRAT DE PARTENARIAT

- L'intérêt d'une large gamme de PPP
- L'apport différenciant des contrats de partenariats

1. CONCLUSION

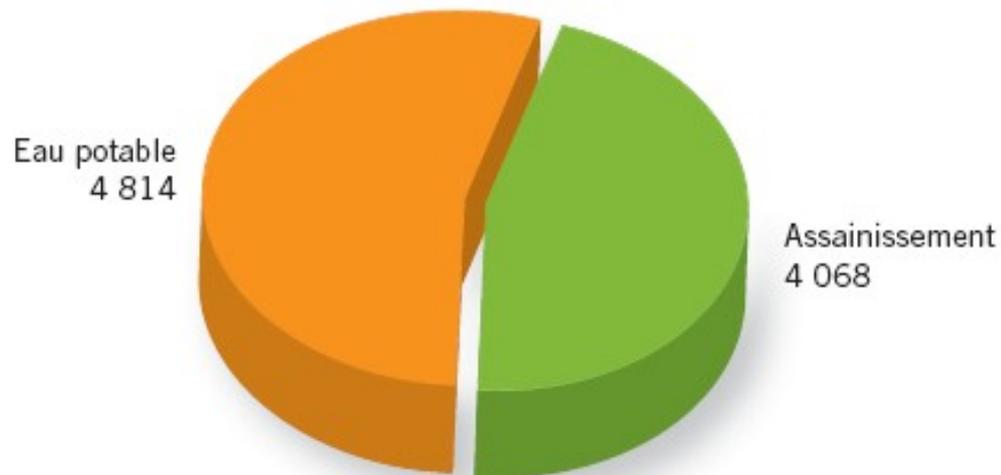
Le contexte des PPP – Un marché mature



La délégation de service public est l'outil privilégié des autorités organisatrices pour les $\frac{3}{4}$ de la population sur l'eau potable et la moitié sur l'assainissement

Le contexte des PPP – Des outils éprouvés

Les contrats de délégation de service public de l'eau en 2006
(France entière)



Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2007 - Hors SEFO, SNE

Le contexte des PPP – Des outils éprouvés

Des mises en concurrence nombreuses pour les DSP

- Enquête ENGREF – TNS SOFRES

L'année 2007 marque un pic en termes de procédures de mise en concurrence sur la période 1998-2007



Nombre de procédures de mise en concurrence pour la gestion des services d'eau et d'assainissement

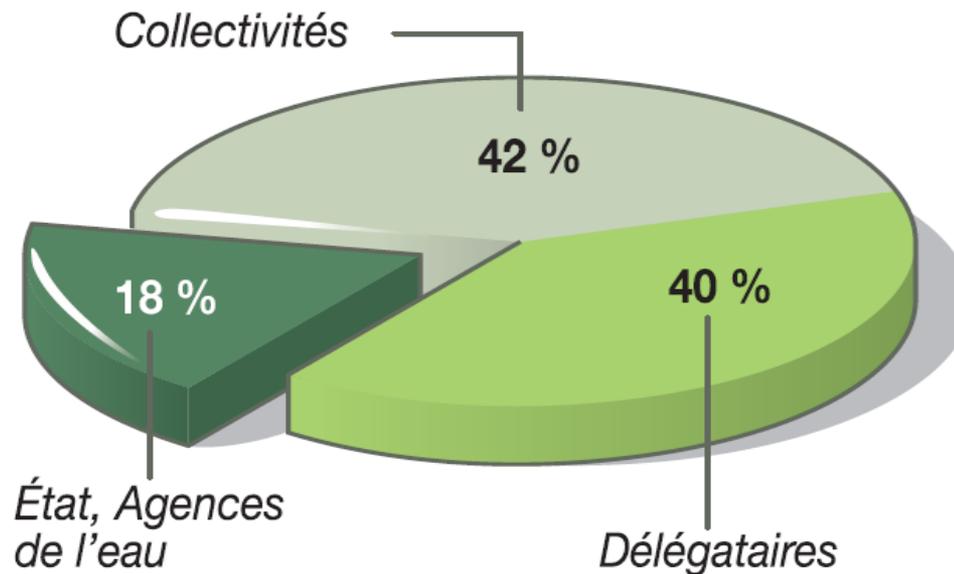
Source : ENGREF 1998-2004, enquête opérateurs pour les données 2005, 2006 et 2007

Dans 99 % des cas, décision de reconduire le mode de gestion de la DSP

Le contexte des PPP – Des outils éprouvés

A qui sont versées les recettes des factures d'eau ?

PART DE LA FACTURE REVENANT AUX DIFFÉRENTS ACTEURS DU SERVICE DE L'EAU



L'objet du contrat de partenariat

Confier à un tiers (...) une MISSION GLOBALE relative :

- au **financement** d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public,
- à la **construction** ou **transformation** des ouvrages ou équipements,
- ainsi qu'à leur **entretien**, leur **maintenance**, leur **exploitation** ou leur **gestion**,
- et, le cas échéant, à d'autres prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public.

Comparaison des deux modèles contractuels

Délégations de services publics		Contrats de partenariat	
Ce que cela permet	Ce que cela ne permet pas	Ce que cela permet	Ce que cela ne permet pas
<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer la gestion d'un service public et les risques afférents (notamment de demande). - Le recours au financement privé pour les ouvrages de la concession - La rapidité d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sauf exception, la déconsolidation de l'investissement concessif dans les comptes de l'opérateur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement, la conception, la réalisation et la maintenance optimisée d'un investissement matériel contribuant au service public. - La désignation d'une collectivité « chef de file », mandatée pour mener à bien un projet commun. - Le délai d'exécution favorable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le transfert de la gestion globale d'un service public - les transferts des risques « recettes » afférents (impayés, variations des assiettes des services ...). - La mise en œuvre d'intéressements importants pour le titulaire.

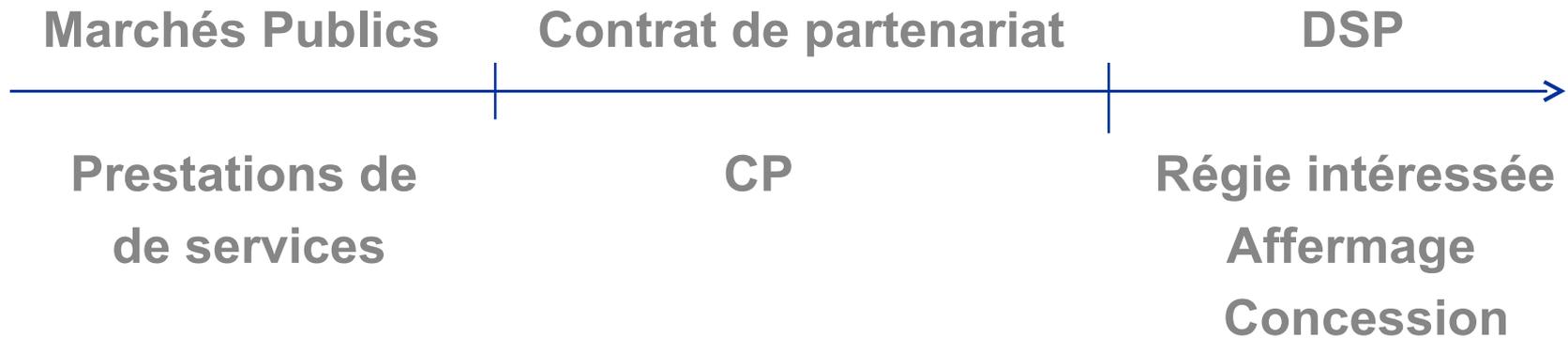
**PAR SES CARACTERISTIQUES PROPRES, LE
CONTRAT DE PARTENARIAT ENRICHIT LA
COMMANDE PUBLIQUE MEME DANS UN SECTEUR
OU DES OUTILS PERFORMANTS
COMPLEMENTAIRES PREEXISTENT**

CHAQUE MODE CONTRACTUEL A SES PROPRES CARACTETISTIQUES, SES PROPRES PERFORMANCES :

- **Capacité à recourir au financement privé**
- **Transferts de risques**
- **Capacité à améliorer les performances du service**

L'apport du contrat de partenariat

Une gamme complète d'intervention du privé au sein des services publics



CONCLUSION

- Dans l'eau, application restreinte depuis sa création,

MAIS...

- Plusieurs dizaines de contrats conclus dans des domaines très variés (prisons, les infrastructures ferroviaires, les hôpitaux, et l'éclairage public).
- Des projets dans nos secteurs...